

M. le Directeur académique,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

**Quand tout est prioritaire, plus rien ne l'est.** Et les priorités se multiplient, sans limite dans une spirale sans fin où la communication politique ignore l'opérationnalité de leurs déclinaisons concrètes. Un empilement effrayant qui met en tension l'ensemble des personnels qui ont à les mettre en œuvre et qui crée des attentes dans l'opinion publique.



Nous ne ferons pas ici de liste exhaustive pour éviter d'empiéter sur l'ordre du jour de cette réunion, mais chacun ici perçoit de quoi il est question.

Pour illustrer notre propos, je vais citer un mail reçu par les directeurs d'une circonscription du département.

*« Je vous rends attentifs sur l'utilisation des 12 h00 qui viennent en complément des 108h d'obligations réglementaires de service.*

*Ces 12h00 pourront être mobilisées pour les actions suivantes à compter de la rentrée :*

- travaux de préparation de la rentrée dans le cadre d'une deuxième journée de pré-rentrée ;*
- correction et travaux liés aux évaluations nationales en CP, CE1 ;*
- mise à jour du DUER (à hauteur de 3h) ;*
- auto évaluation des écoles pour les écoles qui seront concernées par les évaluations d'écoles en 2022-2023 (information transmise par l'IEN) ;*
- organisation et déroulement du débat national à l'Automne sur le fonctionnement des écoles. »*

Cet inventaire à la Prévert a de quoi faire sourire, ou provoquer l'abattement selon l'état d'esprit du destinataire...

Seul le temps consacré au document unique d'évaluation des risques est chiffré. Il faudra donc y consacrer 3 heures... Pensez-vous sérieusement qu'il est possible de s'emparer des enjeux liés à la santé et à la sécurité dans une école dans un temps aussi contraint ? La mise à jour devrait donc être figée après cette réunion de 3 heures ?

Mais passons, puisqu'il y a tout le reste, dont des éléments dont personne ne connaît le cadrage à cette heure, et qui doit donc être réalisé « au forfait ».

La production du document d'autoévaluation pour les écoles qui entreront dans le dispositif à la rentrée 2022 devrait, selon vous M. le Directeur académique, faire l'objet d'un travail d'une trentaine d'heures. Mais il faudrait le faire entrer dans les 12 heures susmentionnées en plus de tout le reste. Quand on aime, on ne compte pas, certes... Mais cette comptabilité nous laisse perplexes.

Au regard de la valorisation actuelle du métier d'enseignant, et puisqu'il faut prendre comme un « cadeau historique » l'augmentation du point d'indice qui ne compensera même pas l'inflation de l'année 2022, le SE-Unsa dit stop. Nos obligations de service ne sont pas extensibles. Le tour de passe-passe qui consiste à prélever du temps sur les concertations réglementaires, ça n'est plus tenable. Le bénévolat quasi-obligatoire pour bricoler de nouveaux dispositifs, ça n'est plus tenable. Faire semblant de répondre aux nouvelles injonctions, jouer au fonctionnaire « fonctionnant », ça n'est plus tenable.

Pour le SE-Unsa, le temps à consacrer aux priorités ministérielles doit être évalué de manière crédible et être compensé intégralement. Ce travail a trop longtemps été retardé...